

Compte rendu de la réunion du conseil municipal en date du 06/04/2021

Séance ouverte : 18H25

Président de séance : Monsieur le Maire, Nicolas BOUCHEZ qui a procédé à l'appel

<u>Présents</u>	<u>Maire</u> : Nicolas BOUCHEZ, <u>Adjoint</u> s : Jean-François HOURDEAU, Christelle COPIN (départ 21h20), Florian FINET <u>Conseillers délégués</u> : Bérangère VINCENT, Mohammed YAHIAOUI, <u>Conseiller</u> : Aurélie BENEDET, Corinne CRUNELLE, Isabelle DA ROCHA, Laura LECOLIER (arrivée 18h33), Pierre LEGRAIN (arrivée 18h42)
<u>Absent(s) excusé(s)</u>	Valentin NAMUR (donne procuration à Isabelle DA ROCHA), Caroline GOREZ (donne procuration à Nicolas BOUCHEZ), Lucie DESMONS (donne procuration à Jean-François HOURDEAU)
<u>Absents</u>	

Secrétaire de séance : Aurélie BENEDET

Le conseil donne son accord à l'unanimité

Nicolas BOUCHEZ, Maire de MAULDE demande au conseil d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Columbarium
- Augmentation budget travaux concernant Petit Chemin de Lecelles
- Restauration tableau de l'église
- Convention rond-point

Validé par le conseil

Ordre du jour :

1. Modification délibération 2020-073
2. Acquisition photocopieur
3. Vote du compte administratif
4. Vote du compte de gestion
5. Affectation des résultats
6. Taux des taxes foncières
7. Vote du budget primitif
8. Délibération fêtes et cérémonies
9. Convention passages piétons
10. Avenant à la convention Sonergia pour les primes CEE
11. Convention groupement de commande reliure et restauration
12. Acquisition matériel informatique école
13. ADVB
14. Macadam Petit chemin de Lecelles et rue du marais
15. Géomètre
16. Columbarium
17. Restauration du tableau de l'église
18. Accès PMR / rue de choque
19. Création d'une commission hygiène et sécurité
20. Règlement du conseil municipal
21. Information et questions diverses

1. Modification délibération 2020-073: J-François HOURDEAU

La délibération 2020-073 autorisant Monsieur le Maire de Maulde à engager, liquider et mandater pendant la période entre le 1er janvier 2021 et la date du caractère exécutoire du budget primitif 2021 fixe le plafond des crédits du chapitre 21 à 43 375€, alors qu'il est de 42 090€, soit 168 760 x 25% (erreur sur les articles 2135 : 28 815€ au lieu de 30 000€ et 2188 : 400€ au lieu de 500€).

Mise au vote : Adopté à l'unanimité

2. Acquisition photocopieur: J-François HOURDEAU

Il est proposé au conseil de valider l'acquisition d'un photocopieur en lieu et place de celui de la Mairie. Celui de l'école ainsi que l'écran numérique seront en mise à disposition gracieuse.

Coût de cet investissement: 35 723,12€ HT soit 42 867.74 TTC

Ce prix d'acquisition reste élevé car il prend en compte l'engagement contracté en 2017 et prenant fin en novembre 2022 soit 6 échéances de 5000.26 chacune pour un total de 30 001.56€.

Récupération de TVA faite, utilisation du Fond de concours soit un reste à charge de 17 861.56€

Mise au vote : Adopté à l'unanimité

3. **Vote du compte administratif** :J-François HOURDEAU,

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	section de fonctionnement	568 108,46	647 270,68
	section d'investissement	25 137,92	751 909,11
		+	+
reports de l'exercice 2019	report section de fonctionnement (002)	0,00	59 505,59
	report section d'investissement (001)	0,00	15 926,18
TOTAL (réalisations + reports)		593 246,38	1 474 611,56
reste à réaliser à reporter en 2021	section de fonctionnement	0	0
	section d'investissement	143871,37	145621,22
	total des recettes à réaliser à reporter en 2020	143 871,37	145 621,22
Résultats cumulés	section de fonctionnement	568 108,46	647 270,68
	section d'investissement	169 009,29	913 456,51
	Total cumulé	737 117,75	1 620 232,78

Monsieur Nicolas BOUCHEZ est sorti de la salle pour le vote.

Mise au vote : Adopté à l'unanimité

4. **Vote du compte de gestion** :J-François HOURDEAU,

Compte de gestion établi par le receveur des Finances publiques

Résultats budgétaires de l'exercice :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes nettes :	751 909.11	647 270 .68	1 399 179.79
Dépenses nettes :	25 137.92	568 108.46	593 246.38
Résultat de l'exercice Excédent :	726 771.19	79 162.22	805 933.41

Résultat d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

Budget principal	Résultat de clôture exercice 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	15 926.18		726 771.19	742 697.37
Fonctionnement	59 505.39		79 162.22	138667.61
Total	75 431.57		805 933.41	881 364.98

Le compte de gestion du trésorier Principal présente les mêmes résultats que le compte administratif.

Mise au vote : Adopté à l'unanimité

5. **Affectation des résultats** : J-François HOURDEAU,

Le compte de gestion n'est pas validé par le receveur des Finances publiques, je vous propose la reprise des résultats 2020.

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de l'année 2020 comme suit

1- Détermination du résultat d'INVESTISSEMENT de l'exercice 2020	
TOTAL DES CHARGES	25 137.92€
TOTAL DES PRODUITS	751 909.11€
RESULTAT DE L'EXERCICE	726 771.19 €
REPRISE RESULTAT ANTERIEUR	15 926.18€
RESULTAT CUMULE	742 697.37 €
2 - Détermination du résultat de FONCTIONNEMENT de l'exercice 2020	
TOTAL DES DEPENSES	568 108.46 €
TOTAL DES RECETTES	647 270.68 €
RESULTAT	79 162.22 €
3 - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020	
Résultat antérieur	59 505.39 €
Couverture déficit antérieur	0
Résultat de l'exercice	79 162.22 €
Résultat à affecter	138 667.61 €
4 - Affectation par ordre de priorité	
Report à nouveau	Compte 002 138 667.61€

Mise au vote : Adopté à l'unanimité

6. Taux des taxes foncières :J-François HOURDEAU

Le produit des taxes foncières bâties prévu pour 2021 représente un montant de 216 161€

	Montant supplémentaire	recette
Augmentation de 1%	2174 €	218 335 €
Augmentation de 2%	4350 €	220 511 €
Augmentation de 3%	6 522 €	222 632 €

La commission finances propose au conseil de ne pas augmenter les taux des taxes foncières pour 2021.

Mise au vote : Adopté à l'unanimité

7. Vote du budget primitif :J-François HOURDEAU

Je propose de poursuivre la démarche de réduction des frais de fonctionnement, l'achat du photocopieur ou du standard téléphonique y contribuent. Les contrats téléphoniques y ont également été revus. Vont se poursuivre l'affranchissement du courrier et d'autres pistes.

Cela permettra de poursuivre sereinement le développement de notre village.

• SECTION DE FONCTIONNEMENT :

11	charges à caractère général	259 713,89	2	excédent antérieur reporté	138 667,61
12	charges de personnel	363 000,00	13	Atténuation de charges	20 000,00
14	Atténuations de produits	15 000,00	42	opération ordre entre sections	0,00
23	virement a la section d'investissement	35 000,00	70	produits des services	14 000,00
42	op d'ordre entre section	0,00	73	Impôts et taxes	454 659,38
65	autres charges gestion courante	65 810,00	74	dotation et participations	106 266,00
66	charges financières	5 569,10	75	autres produits de gestion courante	10 500,00
67	charges exceptionnelles	0,00	77	produits exceptionnels	0,00
DEPENSES			RECETTES		
744 092,99			744 092,99		

• SECTION D'INVESTISSEMENT :

1	solde d'exécution d'investissement report	0,00	1	solde d'exécution d'investissement report	742 697,37
20	dépenses imprévues d'investissement	0,00	21	virement de la section de fonctionnement	35 000,00
40	opérations d'ordre secondaire	0,00	40	opérations d'ordre entre section	0,00
41	opérations patrimoniales	0,00	41	opérations patrimoniales	0,00
16	Remboursement d'emprunts	35 000,00	10	dotation fonds divers	5 665,00
20	immobilisation incorporelles	20 000,00	13	subventions d'investissement	244 423,72
21	immobilisation corporelles	646 661,88	16	emprunts reçu	0,00
23	Immobilisation en cours	326 124,21	21	immobilisation incorporelle	0,00
26	participations et créances	0,00	RECETTES		
DEPENSES			1 027 786,09		
1 027 786,09			1 027 786,09		

Il est proposé par la commission finances de reporter le montant des subventions allouées aux associations soit 14 000€.

Une réunion de commission d'attribution des montants de subvention exceptionnelles sera faite, il sera tenu compte de la demande de l'association. (Conformément au courrier envoyé à chaque association en janvier)

Mais également des avantages en nature que celle-ci peut avoir de la commune.

Il est demandé au conseil de fixer le montant des subventions qu'il va accorder aux associations une fois que l'association en aura fait la demande si cela n'a pas été fait à ce jour.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité la répartition des subventions comme suit :

- CCAS : 4000€
- Anciens combattants : 250€
- Amicale laïque : 600€
- EIMME : 1600 €
- RIPESE : 1800€
- SPL Centre aquatique : 4000€

Étant donné les circonstances particulières, empêchant les manifestations et animations habituelles, il est proposé de maintenir une subvention d'un montant de 200 € aux autres associations et de prévoir une réserve en cas de demande particulière qui devra être soumise à délibération du conseil municipal.

- Amicale des Pompiers de Mortagne : 200€
- APE collège Fernig : 200€
- Arcade : 200€

- Jeunes SP : 200€
- Fanny sans frontière : 200€
- ILCG Scarpe Escaut : 200€
- Mauld' joie : 200€
- Mauld' voix : 200€
- New team : 200€
- Sports et loisirs : 200€
- The Eagles Country line Dance: 200€
- LES FURETEURS : 200€
- CLIC : 200 €
- RESERVE : 3650 €

Mise au vote délibération pour les associations: adopté à l'unanimité

Mise au vote du budget primitif : adopté à l'unanimité

8. Délibération fêtes et cérémonies :Nicolas BOUCHEZ, Maire et J-François HOURDEAU,

Il est demandé au conseil de prendre une délibération de principe listant et autorisant les dépenses concernant les fêtes et cérémonies – compte 6232 – 5 000 €

Le conseil propose :

- Carte cadeau pour les élèves de l'école entrant au collège : 25€ valable chez majuscule à St-Amand- les-Eaux.
- Feu d'artifice

Il a été évoqué le principe d'assister ou de participer par un geste lors des funérailles d'un Mauldois. Une décision devra être prise lors d'une prochaine réunion.

Mise au vote : adopté à l'unanimité

9. Convention passages piétons: Florian FINET

Dans cette convention, il est convenu que l'entretien de ceux-ci reviendra à la commune puisque créé sur une route départementale, elle est à renouveler tous les 2 ans.

Mise au vote : Adopté à l'unanimité

10. Avenant à la convention Sonergia pour les primes CEE: J-François HOURDEAU

La convention de partenariat de CEE avec la structure collective(SONERGIA) permet de valoriser toutes opérations éligibles aux certificats d'économies d'énergie (ex : remplacement de chaudières, rénovation de bâtiment : Menuiseries, isolation, remplacement de véhicules par des voitures électriques, éclairage public), les CEE viennent en complément des subventions.

Les montants des primes sont calculés par rapport aux fiches d'opérations standardisées établies par le Ministère de la transition écologique et solidaire.

Cette convention est gratuite et sans engagement pour la Fédération, elle doit être signée en amont, avant l'engagement des travaux pour ainsi prouver le rôle actif et incitatif demandé par la DGEC.

Les CEE sont un levier financier supplémentaire au service d'un projet d'économie d'énergie, ce n'est pas une aide publique, ils sont financés par les obligés, les fournisseurs d'énergie.

Mise au vote : Adopté à l'unanimité

11. Convention groupement de commande reliure et restauration: J-François HOURDEAU

C'est un renouvellement de convention. Le principe est de dématérialiser les actes civils et administratifs du centre de gestion comme les registres de délibération, arrêtés, actes, ...

Mise au vote : Adopté à l'unanimité

12. Acquisition matériel informatique école

Reporté à une prochaine réunion car en attente du retour de la convention envoyée au rectorat.

13. ADVB : Florian FINET

Il y a deux volets :

- volet rénovation du groupe scolaire et création d'une garderie
- volet voirie communale

Concernant le volet rénovation du groupe scolaire et création d'une garderie :

La commune sollicite une Aide Départementale pour les Villages et Bourg pour rénover l'école (coté maternelle par exemple changer une porte défectueuse, installer une porte de secours,...) mais également créer une garderie au niveau du préau coté école maternelle.

Le montant est estimé à 71 000 € pour le moment.

Mise au vote : Adopté à l'unanimité

Au sujet du volet voirie communale :

Cela concerne la réfection des rues de Choque, du Marais, Petit Chemin de Lecelles et aménagement du rond-point pour un montant de 59000€. Le département intervient sur la pose d'enrobés uniquement. Il a revu les conditions d'éligibilité et la subvention est revue à la hausse.

Mise au vote : Adopté à l'unanimité

14. Macadam Petit Chemin de Lecelles et rue du Marais: Florian FINET

Il y a une problématique liée aux trottoirs Grand Rue.

Deux devis sont proposés au conseil :

- 1710€ pour un alignement et un abaissement
- 990€ pour un abaissement

Le conseil a retenu celui à 990€.

Mise au vote : Adopté à l'unanimité

Concernant le Petit Chemin de Lecelles : pour rappel, l'évacuation des eaux est obligatoire. Jeter l'eau directement au tout à l'égout est interdit. Il faut profiter des travaux macadam pour effectuer une évacuation des eaux dans cette rue.

De ce fait, il y a une augmentation du budget travaux de 10772€.

Mise au vote : Adopté à l'unanimité

15. Géomètre : Florian FINET

Un terrain a été acquis par un citoyen, une ruelle doit être un accès direct à sa demeure et doit être aménagée.

Le macadam n'étant pas obligatoire, il y a la possibilité de mettre des cailloux.

Il faut une autorisation du conseil afin de faire intervenir un géomètre.

Mise au vote : Adopté à l'unanimité

16. Columbarium : Florian FINET

Il ne reste que deux places disponibles au cimetière. Il est proposé au conseil l'extension du columbarium.

Le columbarium aurait une structure identique à celui d'aujourd'hui avec 8 cases de 2 urnes pour un montant total de 7680€TTC.

Mise au vote : Adopté à l'unanimité

17. Restauration du tableau de l'église : Florian FINET

Elle concerne la Vierge à l'enfant qui est toujours en restauration. Mme Simon l'a expertisée : il y a une usure anormale : vernis oxydé, épais résidu de vernis ancien, délaçage, encrassement.

Deux solutions : soit un travail global avec un ré encadrement : 7730€ ; soit retendre sur châssis : 9276€.

Sachant qu'il y a 35% voire 40% de subventions.

Il est demandé au conseil de valider la montée du dossier en cas de deuxièmes solutions vu par l'expert.

Mise au vote : Adopté à l'unanimité

18. Accès PMR rond point place / rue de Choque : Florian FINET

Plusieurs devis ont été demandés pour la sécurisation du rond-point. L'entreprise CSTP avec un devis plus offrant et s'élevant à 41 512€ TTC.

Il faudra compter au moins 20 000€ de subventions.

Mise au vote : Adopté à l'unanimité

Rue de choque :

Plusieurs devis ont été proposés, l'entreprise CSTPa été une nouvelle fois choisi avec un devis plus offrant s'élevant à 70 000€.

Les travaux ne concernent que la moitié de la voirie car la commune de Lecelles à déjà établi son prévisionnel pour les 6 années donc n'interviendra pas de son côté.

Il y aura comme travaux : repose de caniveau, trottoirs macadam, stationnement, passage piéton.

Mise au vote : Adopté à l'unanimité

19. Création du commission hygiène et sécurité : Mohammed YAHIAOUI

Le but est de faire le tour des personnes, des services, des routes, du village et de faire remonter au conseil et/ou à la mairie tout dysfonctionnement, choses à améliorer, destructions et toute information pouvant être importante améliorée.

Quelques personnes du conseil seraient intéressées, un délai de réflexion a été donné. Vu au prochain conseil.

20. Règlement du conseil municipal

Reporté à la prochaine réunion

21. Informations et questions diverses

- Il y a quelques voitures de stationnées sans aucun déplacement. Une enquête est en cours. Si les propriétaires ne se déclarent pas, les véhicules seront pris par la fourrière.
- Signalement de quelques déchets en direction de l'alouette.
- Laura LECOLLIER à reçu deux lettres anonymes : affaire à suivre.
- Démission Didier DUSSART, conseiller délégué qui va donc être remplacé par Jean François DUSSART.

Fin de la séance : 21h40

Maire : Nicolas BOUCHEZ, Adjoints : Jean-François HOURDEAU, Christelle COPIN, Florian FINET

Conseillers délégués : Valentin NAMUR, Bérangère VINCENT, Mohammed YAHIAOUI,

Conseiller : Aurélie BENEDET, Corinne CRUNELLE, Isabelle DA ROCHA, Laura LECOLLIER, Pierre LEGRAIN